



Commune de Sainte-Mère-Eglise

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 13 septembre 2018

| | |
|-----------------------|--|
| Date de convocation : | |
| 04/09/2018 | |
| Date d'affichage : | |
| 04/09/2018 | |

Le treize septembre deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise

| | |
|-------------------------|--|
| Nombre de Conseillers : | |
| En exercice : 47 | |
| Présents : 29 | |
| Votants : 33 | |

Étaient présents :

J. QUETIER, M. JEAN, V. LETOURNEUR, O. OSMONT, C. JORET, R. DROUET, P. CONTENTIN, A. HEBERT, S. MARAIS, S. VOISIN, S. MICHEL, A. HASLEY, J. SANTINI, D. CORNIERE, P. AUFRAY, M. BERNARD, A. LEBAS, A. JEAN, R. ENEE, C. HAMCHIN, K. LUTIGNEAUX, P. DELADUNE, A. LEGENDRE, C. BROHIER, N. CHRETIEN, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, J-P JOUAN, D. LEMAIRE.

Excusés : W. PALFREYMAN ayant donné pour voir à J. QUETIER, V. BUZE ayant donné pouvoir à C. JORET, C. KERVADEC ayant donné pouvoir à N. CHRETIEN, T. POULIQUEN ayant donné pouvoir à D. LEMAIRE.

Absents : A. MARIE, C. MAURER, L. LEFEVRE, O. PAUL, E. VOISIN, J. AMIOT, D. BEROT, G. OSMONT, B. NIVELET, R. DIESNIS, D. EXMELIN, J-B ROUE LECUYER, T. GAZDA, J-M GAZDA.

Secrétaire : C. HAMCHIN

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

72/2018 – Recrutement d'un cabinet : projet PLSA

Suite à l'appel d'offres, 14 réponses ont été enregistrées. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 7 et 13 septembre 2018. Les offres ont été jugées en tenant compte des critères suivants :

Montant des prestations : 40 %

Valeur technique : 60 % avec 4 sous-critères (méthodologie proposée pour la conception du projet et la réalisation de la mission : 20 %, calendrier 15 %, références en opérations similaire : 15 %, fonctions, organisation et qualification des membres de l'équipe : 10 %).

La commission d'appel d'offres, à l'unanimité a retenu l'offre présentée par ARE'S Architecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition faite par la commission d'appel d'offres, retient la candidature présentée par ARE'S architecture et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

73/2018 – Validation du marché de reprise des dallages centre historique de Sainte-Mère-Eglise

Une consultation a eu lieu pour la reprise des dallages sur trottoirs dans les rues Général de Gaulle, Général Koenig, Eisenhower, place du 6 juin. 4 entreprises ont répondu dans le délai imparti. L'assistant à maîtrise d'ouvrage a remis à la commission d'appel d'offres le résultat de son analyse des offres. Selon l'ensemble des critères de la consultation c'est l'entreprise EUROVIA qui est retenue pour la somme de 223 788,64 €HT.

Des conseillers municipaux s'inquiètent de ce choix, après les antécédents juridiques que la commune a eu avec cette entreprise. M. QUETIER indique qu'il a rencontré la direction et que les moyens seront mis en œuvre pour que la commune obtienne satisfaction.

Le conseil municipal par 20 voix (13 abstentions) valide l'offre présentée par EUROVIA et autorise Monsieur le Maire à signer le marché .

74/2018 – Validation du marché de travaux d'optimisation des travaux de la station de CHEF DU-PONT

Une consultation a eu lieu en vue de réaliser les travaux d'optimisation de la station d'épuration de Chef-du-Pont.

Trois entreprises ont répondu, et la commission d'appel d'offres réunie les 19 juillet et 31 juillet 2018 propose de retenir l'offre de la SAUR pour la somme de 233 950 €HT

Un financement est envisagé sous forme d'une offre de concours présentée par les deux industriels laitiers ainsi qu'une subvention de l'Agence de l'Eau.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- valide la proposition de la SAUR pour la réalisation des travaux d'optimisation de la station de Chef-du -Pont pour un montant de 233 950 E HT
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant
- autorise Monsieur le maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention.

75/2018 – Signature de l'offre de concours entre la commune et les industriels laitiers

M. QUETIER donne lecture du document contractualisant cette offre de concours. Celle-ci est co-signée par la société Mont-blanc SAS et la coopérative Isigny-Sainte-Mère. Elle définit les obligations des différentes parties et fixe à 30 000 €le montant de la contribution financière de chaque partie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le document tel que présenté.

76/2018 – Autorisation de dépôt de candidature dans le cadre du contrat de Pôles de Services auprès du Conseil Départemental

Monsieur Quétier indique que la commune de Sainte-Mère-Eglise est éligible au contrat de Pôle de Services et peut prétendre à des aides notamment pour le projet de Pôle de Santé libéral et Ambulatoire

Aussi, il est proposé au conseil municipal de solliciter le département pour la signature d'un contrat de pôle de services,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- sollicite le département de la Manche pour la conclusion d'un contrat de Pôle de Services
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que toute pièce à cet effet.

Projets autour de la fontaine Saint-Méen

Monsieur le Maire rappelle l'idée de créer un cheminement entre l'EHPAD et la Fontaine Saint Méén avec une zone de rencontre. Le Cabinet Vert Latitude travaille sur ce projet et sera à même de le présenter lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal en vue d'une réalisation en 2019.

Suite à une rencontre avec une société HLM, un projet d'aménagement en logements est présenté sur le terrain jouxtant la fontaine Saint Méén. Ce projet reste en l'état pour le moment, il ne sera probablement lancé que lors de la prochaine mandature.

Transfert foncier entre le Musée Airborne et la commune

Ce point sera à revoir lors de la prochaine réunion dès que le notaire aura rédigé l'acte de transfert de propriété des terrains à usage de parking.

77/2018 – Décision modificative du budget liée aux travaux de la mairie de Chef-du-Pont

Monsieur Quétier indique que des travaux supplémentaires sont apparus (remplacement tuyaus de chauffage, tapées de doublage) aussi la somme de 7000 € est nécessaire afin d'honorer toutes les factures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le virement de crédit de 7000 € de l'article 020 « dépenses imprévues » à l'article 21311-43

Dans le chapitre dépenses imprévues, Monsieur le Maire indique qu'une somme de 1800 € a été inscrite au budget pour l'achat d'un radar pédagogique sur batterie. Un devis complémentaire a été réalisé avec une alimentation solaire, ce qui porte le montant à 3 162 E TTC. A l'unanimité le Conseil Municipal

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise MAVAZA
- à procéder au virement de crédits de 1500 € de l'article 020 « dépenses imprévues » à l'article 2188.119

Comme prévu au budget, l'appareil mesurant et enregistrant le niveau sonore a été acheté et est notamment proposé aux établissements scolaires.

78/2018 – Personnel communal : créations de postes suite à un avancement de grade et promotion interne

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer deux postes suite à un avancement de grade et une promotion interne ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de créer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2e classe pour 28 h à compter du 1er octobre 2018
- de créer le poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er octobre 2018
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette mise en œuvre.

79/2018 - Fixation des tarifs pour stationnement domaine public : cirques, camion outillage, vente à emporter

Plusieurs tarifs sont appliqués pour le stationnement sur le domaine public notamment par les cirques, le camion outillage et la vente à emporter. Le Conseil Municipal est invité à reconduire ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe pour les activités suivantes les tarifs :

- cirque : 50 €par jour
- camion outillage : 50 €par jour
- emplacement des camions « pizza » stationnant sur les places communales : 6 €par jour

Devenir du bâtiment de l'ancienne POSTE de Chef-du-Pont

Le rez de chaussée de ce bâtiment est occupé provisoirement par les services administratifs de la mairie et à l'étage, réside une personne en location. Une estimation des domaines en date du 27 juillet 2018 a été formulée pour ce bâtiment avec jardin et deux garages pour la somme de 135 000 € Considérant que le Conseil communal de Chef du Pont est favorable à la vente, le Conseil municipal à l'unanimité donne un accord de principe pour une mise en vente.

Ce point sera à revoir lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal

80/2018 – Achats et cessions de terrains en vue de la construction de la station d'épuration de Sainte-Mère-Eglise

Monsieur le Maire rappelle que la commune se doit d'acquérir des terrains afin d'envisager la construction de la nouvelle station d'épuration sur Sainte-Mère-Eglise. De l'autre côté du chemin, il se trouve que l'EHPAD de Sainte-Mère-Eglise est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZS n° 27 de 10580 m2 et le CCAS d'une parcelle jouxtant cadastrée ZC N° 22 de 11180 m2, ainsi que la propriété de M et Mme Pierre MARIE, parcelle ZS n°48.

L'avis des domaines en date du 25 juillet 2018 fixe la valeur vénale à 6000 €/l'hectare, sur ces trois parcelles.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'acheter dans un premier temps les deux parcelles du CCAS et de l'EHPAD, sous réserve de leur accord, puis de les échanger avec une partie de la propriété de M. et Mme Pierre MARIE. Cette parcelle étant de grande surface, la commune pour l'exploitation de la future station n'a besoin que de 11500 m² ; aussi il a été négocié en amont avec M et Mme Pierre MARIE un échange avec le versement, par ces derniers, d'une soulte d'environ 1000 €, somme qui sera affinée après le passage d'un géomètre.

Les terrains de l'EHPAD et du CCAS sont de moins bonne qualité et resteront à usage agricole. Le terrain acquis auprès de M. et Mme Pierre MARIE servira à construire une station d'épuration.

Monsieur le Maire propose d'acquérir le terrain de M. et Mme Pierre MARIE au prix de 7500 € l'hectare et les parcelles de l'EHPAD et du CCAS au prix de 4500 €/l'hectare.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à négocier et à acquérir les terrains propriétés du CCAS (ZS 22) et de l'EHPAD (ZS 27) aux prix sus-indiqués
 - à échanger ensuite les parcelles cadastrées section ZS 27 et ZS 22 avec une partie de la parcelle ZS n° 48 propriété de M et Mme Pierre MARIE pour une superficie d'environ 11 500 m²
 - à signer tout document nécessaire à ces réalisations.

81/2018 - stationnement payant : modification de délibération – ouverture de comptes auprès du Trésor

Suite à un changement de société en charge de l'encaissement des amendes, il est nécessaire de modifier la délibération du 19 octobre 2017 qui annule et remplace **l'article C** en ce sens :

- « **article C : forfait de post stationnement minoré :le paiement se fera en ligne sous 5 jours via le site internet de la commune : rubrique : liens et numéros utiles / police municipale** »

Par arrêté du Maire, les régisseurs (médiathèque, marché, horodateurs) se verront dotés d'un compte ouvert au Trésor Public pour le dépôt des fonds collectés.

82/2018 -Chauffage de l'église

Monsieur Quétier indique que les gradateurs du chauffage de l'église sont en panne et le devis de réparation s'élève à 4018,80 €TTC. La paroisse propose d'y participer à hauteur de 3000 €

Le Conseil Municipal valide le devis tel que présenté et accepte l'aide de la paroisse.

Par ailleurs, dans cette même église, la mérule a été décelée dans la sacristie. L'architecte des bâtiments de France a proposé une aide financière pour le traitement des surfaces, commandé auprès de l'entreprise HUMIDITEC.

Exposition des œuvres de Gilles FALISSE

Cette exposition pourrait être mise en œuvre dans la ville de novembre à juin 2019. Après présentation au Conseil Municipal des œuvres via le site internet de M. FALISSE, le coût pour la collectivité reste à estimer : transport des œuvres, l'assurance

QUESTIONS DIVERSES

dates des prochains conseils municipaux : 18 octobre – 15 novembre – 13 décembre 2018

Mme JORET souligne que le sens interdit dans la rue Koenig n'est pas respecté. M. DROUET va voir le problème. Elle invite un membre du conseil Municipal à se joindre au repas du 4 octobre organisé par les bénévoles de la Banque Alimentaire : M. SANTINI se propose.

Enfin Mme JORET rappelle que la réunion publique « ma commune, ma santé » (groupement de mutuelles) aura lieu ce vendredi et invite le conseil municipal à y participer.

Mme HEBERT demande si une collecte des encombrants est prévue en fin d'année. Une collecte par an existe, la prochaine devant avoir lieu en 2019.

M. LEMAIRE avait posé des questions par écrit et les réponses suivantes lui sont apportées :

- parcètre : le sujet a été évoqué précédemment
- affaire SALMON : le renvoi de l'audience est prévu pour le 4 octobre
- fibre optique : village de la Coquerie ? : oui ce village sera desservi en juillet 2019
- cheminements sur RD 15/RD 17 : Sur le RD 15, l'enrobé de la route étant réalisé, les travaux vont pouvoir être achevés pour la fin de l'année.

Sur le RD 17, la SAUR a remplacé une canalisation, suivront les enrobés par la Direction des Routes départementales puis la part communale.

M. LEBAS fait savoir que les assistantes maternelles réclament des jeux pour enfants dans le Parc Ste Colombe : ce point sera à programmer au budget 2019.

M. JEAN demande si le tunnel de stockage pour les ateliers municipaux, dont le financement a été prévu au budget, est commandé : cette implantation nécessitant un permis de construire, le devis d'un architecte est attendu.

Mme HASLEY souhaite connaître l'état d'avancement des projets sur les anciens bâtiments de la gendarmerie et de l'EHPAD : une rencontre a eu lieu dans l'été avec les investisseurs, le projet a pris du retard mais tient toujours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55